



CONSEIL DE LIGUE

Lundi 3 juin 2019 à 19h00 à Cournon

Président : BARBET Bernard.

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisssem, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LOUBEYRE Roland, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MORNAND André, PARENT Pascal, PINEL Michel, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VANTAL Jacques, ZUCCHELLO Serge.

Assistent : COQUET Méline, DEFAY Richard, GENE BRIER Vincent, PEGON Sylvie, SEUX Roland.

Absents : ANSELME Didier, FOURNEL Raymond, LUC Eric, MUFFAT-JOLY Michel, SAEZ Gérard, JUILLARD Stéphane, AURIAC Claude et VALLET Jean-François.

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président (B. Barbet).

2. Approbations compte-rendus (B. Barbet).

- Conseil de Ligue du 9 mars 2019.
- Bureau Plénier du 1er avril 2019.
- Bureau Plénier du 6 mai 2019.

3. Assemblées générales FFF & LFA des 7 et 8 juin 2019 (B. Barbet)

- Modification des textes fédéraux
- Budget prévisionnel 2019-2020

4. Assemblée Générale L'AuRAFoot du 29 juin 2019 (B. Barbet)

- Présentation des modifications des textes.
- Budget prévisionnel 2019-2020

5. Dossiers Juridiques (B. Barbet, M. Coquet).

6. Questions diverses.

Accueil par le Président Bernard BARBET.

Il remercie les membres présents et présente les excuses de Didier ANSELME, Raymond FOURNEL (en lui souhaitant un prompt et complet rétablissement), Eric LUC, Michel MUFFAT-JOLY, Gérard SAEZ et Jean-François VALLET.

Il renouvelle ses condoléances pour les décès suivants :

- Mohamed HOUD, Dirigeant depuis de nombreuses années au CASCOL Foot.
- La belle-mère de Sylvie PEGON, salariée de la LAuRAFoot au Pôle Administratif et Juridique.
- Le Petit-Fils de Luc ROUX, membre de la Commission Régionale de l'Arbitrage.
- Bernard PICOT, ancien Trésorier de la Ligue d'Auvergne.

Il remercie ceux qui pallient à ses absences : Richard DEFAY, Lilian JURY et Jean-Marc SALZA en particulier.

Mécontent que suite au dernier BP, certains aient pris des contacts avec des clubs et/ou des districts pour se plaindre et faire échouer la décision prise concernant le R2 F. Quand on est choisi par une tête de liste, ça implique certains comportements. Je me sens trahi. Ma porte est pourtant toujours ouverte même si je suis moins présent. Ces personnes avaient aussi la possibilité de m'appeler.

Du fait de la lourdeur et de l'importance de l'ODJ, passage immédiat à l'ODJ.

1. Informations du Président (B. Barbet).

• Effectifs (au 01/06/2019) :

265.513 licenciés soit + 6.621 (+ 2,56%)

+ 11,90% de nouvelles licences, + 2,91% en changement de club mais – 1,20% en renouvellement.

Districts :

- 73 : 4,93%.
- 43 : 4,19%.
- 01 : 3,88%.
- 69 : 3,75%.
- 74 : 3,61%.
- 15 : 3,45%.
- 63 : 2,93%.
- 2607 : 1,26%.
- 38 : 1,25%.
- 03 : 0,46%.
- 42 : 0,39%.

La LAuRAFoot est toujours la 2^{ème} ligue de France mais avec plus de retard sur Paris Ile de France.

Catégories :

Baisse :

- Arbitres : - 4,27% (malgré le statut aggravé).
- Futsal senior : - 3,95% (cf. compétitions).
- Libre senior : - 3,12% (cf. compétitions).

- Libre U17-U16 : -1,42%.
- Libre U15-U14 : - 0,82%.

Hausse :

- Foot Animation : + 10,04%.
- Total Féminines : + 9,81% mais on observe un tassement en seniors (+ 2,65%).
- Total Futsal : + 7,31%.
- Dirigeantes : + 4,70%.
- Educateurs : + 3,24%.
- Libre U18/U19 : + 2,18%.

- **Tola Vologe (R. Defay) :**

Les travaux de la phase 2 ont commencé. Au niveau de la résidence espoirs, presque tout l'intérieur a été détruit.

Les fondations des vestiaires ont été faites la semaine dernière donc à ce niveau-là, l'évolution devrait se voir assez rapidement.

En creusant, nous avons eu quelques surprises, des fondations ont été trouvées et la cage d'ascenseur ne passe pas. On va devoir détruire ces fondations mais le risque c'est qu'un bout de la villa s'écroule. C'est en étude par l'architecte et le bureau d'étude.

Il y a 10 jours, nous avons rencontré la ville pour la prorogation des baux. Le but est que ce soit négocié avant l'année prochaine, année d'élections municipales.

On rencontre l'architecte prochainement pour relancer les discussions autour du terrain couvert et de la salle de réception.

Pour le Pôle Espoirs Garçons, la 2^{ème} promotion a été choisie.

Le Pôle Espoirs Féminins sera hébergé à Tola Vologe et les filles seront rapatriées au lycée Récamier où on a la chance de retrouver Bernard ROSIER qui était le proviseur du lycée Doisneau quand on a créé le Pôle en 2009.

- **Retour réunion du Collège des Présidents du 25 mai 2019 :**

La campagne 2019 du CNDS est repartie. C'est la FFF qui s'est portée candidate pour gérer cette enveloppe. Nous devons saisir les demandes de subvention sur le portail habituel jusqu'au 15 juin, puis ensuite validation avant le 15 juillet par les instances.

A ce jour, l'enveloppe régionale devrait soit être identique soit minorée de 10%. On ne peut donc pas orienter les clubs pour le moment.

Le Président en profite pour parler de la situation des 3 cadres d'état de la ligue (Pierre BERTHAUD, Guillaume BUER et Roland SEUX), qui est remise en question. Il précise qu'il a pris contact avec un député qui est opposé à la réforme et qui va essayer de retarder l'échéance.

2. Approbations compte-rendus (B. Barbet).

- Conseil de Ligue du 9 mars 2019.
 - Bureau Plénier du 1er avril 2019.
 - Bureau Plénier du 6 mai 2019.
- **Sans remarque transmise avant le 7 juin, ces comptes rendus sont approuvés.**

3. Assemblée Générale LAuRAFoot du 29 juin 2019 (B. Barbet)

Le Président Barbet précise que malgré son souhait d'organiser cette Assemblée Générale d'été dans l'Ain, cela ne sera pas réalisable car parmi les salles suffisamment grandes pour nous accueillir, elles sont, soit indisponibles, soit trop chères. Elle aura donc finalement lieu à l'ENS de Lyon Gerland.

- **Budget prévisionnel 2019-2020 (Daniel THINLOT) :**

Synthèse :

« Je vais débiter cette synthèse en évoquant notre situation licences :

Je suis très attaché à celle-ci du fait que le chiffre d'affaire licences hors assurance représente 34% de nos produits. Vous pouvez bien comprendre l'importance de cette ligne budgétaire avec laquelle notre budget peut se faire ou se défaire.

2014 / 2015 253862 licenciés.

2015 / 2016 petite faiblesse : 252290 licenciés.

2016 / 2017 nous remontons : 258125 licenciés.

2017 / 2018 très légère augmentation : 258894 licenciés.

2018 / 2019 nouvelle hausse : 265513 licenciés.

Cette augmentation est encourageante. Elle est bien entendue liée à la Coupe du Monde. Il faut espérer que l'équipe de France masculine continuera de briller pour maintenir nos licenciés à ce bon niveau et un bon parcours de nos filles devrait encore nous l'élever.

Bien, maintenant après ce petit commentaire sur nos licences, nous allons parler de ce budget prévisionnel 2019 / 2020.

Dans la présentation du prévisionnel 2018 / 2019, je vous disais, il faudra une période d'au moins 2 à 3 saisons à venir pour la montée en puissance de notre site afin qu'il soit opérationnel pour être un outil qui génère des revenus suffisants pour notre budget. Cela reste d'actualité.

Nous avons la hausse d'1€ sur les licences que la FFF a appliquée depuis 2018 / 2019, à cette hausse s'ajoute pour 2019 / 2020 une petite hausse de l'assurance concernant la partie civile, 0,12€ par licence. Ces 2 hausses représentent 264.000€ côté licences et 30.000€ côté assurance, ce qui impacte donc notre budget de 294.000€ à un moment où nous sommes budgétairement dans une passe un peu difficile.

Mais comme nous l'avons fait sur 2018 / 2019 pour les licences, nous ne vous répercuterons pas l'ensemble de ces 2 hausses sur 2019 / 2020, car financièrement vous avez participé largement au projet Tola Vologe et cette participation est encore récente.

Nous avons dû faire sur Tola Vologe des investissements importants pour créer :

- Notre siège social.
- L'accueil nécessaire à nos pôles filles et garçons.
- Des aménagements indispensables pour permettre à Tola Vologe d'être un site générateur de revenus financiers indispensables à notre budget afin d'être de moins en moins tributaire des clubs pour celui-ci.

Cela crée sur nos charges une ligne amortissements importante, 860.000€ qui n'est certes pas une dépense réelle mais une vision de notre capacité à reconstituer notre actif immobilisé. Compte tenu de tout cela, j'ai vraiment étudié toutes les possibilités mais je n'ai trouvé aucun moyen supplémentaire en charges ou produits permettant d'équilibrer ce budget.

J'ai donc préféré, avec toute l'honnêteté que j'ai toujours eu dans le montage de nos budgets depuis la saison 2002 / 2003, de vous présenter ce prévisionnel en 2 phases :

- La première avant amortissement : + 563.940€, qui nous indique que notre capacité d'autofinancement est supérieure à nos remboursements d'emprunts annuels.
- La deuxième après amortissements avec une prévision de résultat déficitaire : - 296.060€.

Je tiens à vous rassurer, cette situation ne met en aucun cas pour l'instant notre Ligue en péril, mais il ne faudrait pas que cela continue ainsi trop longtemps.

Aussi rappelez-vous, en vous présentant le prévisionnel 2018 / 2019 avec un déficit de - 142.900€ je vous disais « nous essaierons en cours de saison d'annuler ce déficit par des recherches d'économies », eh bien nous le verrons en vous présentant la réalisation 2018 / 2019, nous devrions avoir réussi.

Nous allons bien entendu en cours de saison 2019 / 2020 adopter la même démarche afin d'essayer de ramener ce budget à l'équilibre.

Maintenant, je voudrais ajouter qu'il est absolument indispensable que notre site de Tola Vologe devienne rapidement générateur de revenus financiers pour conforter nos finances afin que nous soyons en mesure de toujours moins demander aux clubs de participation financière. Nous n'avons souhaité le faire avant que Tola Vologe soit opérationnel et nous voyons que le déséquilibre du budget est créé par la hausse de la FFF sur les licences et celles de l'assurance qui représentent à elles deux 294.000€ au total que nous ne vous avons pas répercutés. Nous ne pourrions pas continuer à jouer ainsi indéfiniment sur la corde raide sans chuter si Tola Vologe ne nous crée pas les revenus financiers nécessaires pour conforter notre budget.

En nous appuyant sur des possibilités de restauration, de couchage, de salles adaptées et nos terrains, nous devons :

- Proposer à des sociétés ou associations des possibilités de séminaire.
- Proposer à des équipes pro en déplacement, avec nos trois terrains, des possibilités pour leur entraînement avant match ou mise au vert ainsi que pour des sociétés ou associations de l'espace pour des tournois.
- Tola Vologe avec son site doit nous permettre de lancer une politique de partenariat ambitieuse et surtout absolument indispensable.

De tout cela dépend notre réussite, mais attention cela ne se fera pas tout seul. Nous devons y consacrer toute notre énergie. Jusqu'à aujourd'hui nous avons compté uniquement sur le bouche à oreille ce qui paraît suffisant pour nous roder. Mais maintenant attention, cela ne suffira pas, nous devons mettre tous les moyens nécessaires pour faire connaître nos possibilités à l'extérieur avec une communication bien adaptée et forte.

Je le répète, sans tout cela, la réussite ne sera pas au rendez-vous et nous pourrions connaître alors de véritables problèmes financiers et notre volonté d'être de moins en moins tributaires des clubs pour nos finances ne pourra être tenue.

Bien je pense avoir terminé cette synthèse sur notre budget prévisionnel 2019 / 2020.

Pour information, ce budget prévisionnel a été monté avec l'option de 264.000 licenciés ».

Conclusion :

« Nous sommes condamnés à réussir.

Certes, cela ne sera pas facile tous les jours et aucun relâchement ne pourra se faire et c'est avec une volonté de tous les instants que la nouvelle dimension et la solidité de notre Ligue seront assurées.

Nous avons affiché notre volonté d'être moins dépendant des clubs pour nos finances en assurant nous-mêmes autant que possible nos besoins financiers de fonctionnement.

Cela dépendra du travail de tous pour rendre Tola Vologe apte à nous créer des revenus.

Chacun aura sa part de responsabilité dans la réussite ou l'échec.

La réussite est absolument obligatoire sinon nous aurons de très mauvaises surprises sur nos budgets et notre politique de moins demander aux clubs s'envolera.

Je suis certain que nous saurons tous ensemble relever ce challenge et que la réussite sera bien au rendez-vous, nous en sommes capables si nous le voulons, l'outil Tola Vologe est là pour nous le permettre si nous savons l'utiliser.

J'en resterai là et maintenant il me reste surtout à vous remercier de votre écoute et de votre attention ».

Le Président Barbet tient à insister sur le fait que malgré les 1 euro par licence pris par la FFF et malgré l'augmentation de l'assurance responsabilité civile, la Ligue n'a pratiqué aucune augmentation sur le coût des licences et les autres tarifs.

➔ **Avis du Conseil de Ligue sur le budget prévisionnel 2019/2020 : favorable à l'unanimité.**

- **Etude des modifications aux RG de la Ligue :**

AG Extraordinaire – Modifications des Statuts de la LAuRAFoot :

- Article 8 : Objet :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 9 : Membres de la Ligue :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 12 : Assemblée Générale :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 13 : Conseil de Ligue :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 14 : Bureau Plénier :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

AG Ordinaire – Modifications des RG de la LAuRAFoot :

- Article 18.4 : Joueur licencié après le 31 janvier :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Articles 24.3 et 24.8 : Accessions et descentes (en R3) :

Montée U20 en R3 : modification : de 0 à 1 et non de 0 à 2.

Suite à proposition envoyée au CL, Arsène MEYER demande la modification suivante à l'article 24.3 :

« Montées des districts :

District Lyon et Rhône : 5 (**dont montée éventuelle provenant du championnat U20**) ».

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 28 : Remplacement des joueurs et joueurs retardataires :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 33.1 : Feuille de Match Informatisée :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Articles 47.3, 47.4 et 47.5 : Règlement Financier :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Articles 1 et 3 du Statut Régional de l'Arbitrage :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Articles 1 et 7 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Articles 4 du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Féminins :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Articles 4, 7, 13 à 16 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Nouveau Règlement des Championnats Régionaux des Jeunes :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Règlements de toutes les coupes régionales : ajout du délai de deux jours francs pour faire appel :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 5 de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges VERNET :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 5 – Déroulement des compétitions en R2 Féminine :

Suite à la présentation du projet de réforme du déroulement du championnat R2 F, un débat s'installe entre les membres du Conseil de Ligue.

Abtisse HARIZA : les forfaits de la saison 2018/2019 en R2 F sont essentiellement des clubs de l'ex-Auvergne car pour eux, le R2 F existe seulement depuis 2 ans.

Les clubs de R2 F de l'ex Rhône-Alpes ont mis au moins 5 ans pour réussir à se structurer. Il faut donc leur laisser du temps.

Le projet présenté au Bureau Plénier (réduction du nombre d'équipes de 28 à 20) a été fait par des gens qui connaissent le terrain, les spécialistes du foot féminin dans les districts et les techniciens.

Il est très délicat de proposer des descentes de R1 F en District.

Il y a aussi de grosses différences de niveau en R3 Senior et personne ne demande la suppression de cette compétition.

Il est normal que le niveau soit plus bas en R2 F car le foot féminin est en plein développement.

Bernard BARBET estime que l'on ne pourra jamais développer le foot féminin si la base de la pyramide n'est pas assez large.

Avis du CL : Favorable à la majorité (15 « pour », 10 « contre » et 6 « abstention »). Ce vœu sera donc présenté à l'AG.

Vœux des clubs :

- Vœu F.C. VALLEE BLEUE :

Vœu validé par l'AG du District de l'Isère du 24/11/2018 :

Autoriser un club inscrivant une équipe dans une catégorie après au moins deux années d'inactivité dans cette catégorie à aligner sur la feuille de match un nombre de mutés hors-période équivalant aux nombres de mutés autorisés pour cette équipe.

➔ **Avis du Conseil de Ligue : Défavorable à l'unanimité.**

- **Vœu F.C. ANNECY :**

Demande d'aménagement dans les règlements des compétitions régionales jeunes, notamment concernant la participation des jeunes joueurs et joueuses selon leur âge.

Ce vœu est arrivé hors délai, il sera donc traité en tant que question diverse.

➔ **Avis du Conseil de Ligue : Défavorable à l'unanimité. Il existe déjà l'article 74 des RG de la FFF pour les joueurs de catégories de jeunes atteints d'une pathologie.**

- **Vœu U.S. VILLARS :**

Suppression des tarifs changement de club si pas d'opposition du club quitté.

Un report de ce vœu va être demandé au club pour traitement à l'AG d'hiver, afin que ce changement puisse être chiffré et étudié par la LAuRAFoot (le budget 2019/2020 étant déjà établi).

Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du football :

Dominique DRESCOT demande l'ajout d'amendes pour les féminines, le futsal et les jeunes car pas prévu par le Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football (en cas de non désignation de l'éducateur ou d'absence sur le banc de touche).

➔ **Le Conseil de Ligue valide une amende d'un montant de 25 euros pour toutes ces catégories.**

Statut Régional de l'Arbitrage :

Proposition des modifications suivantes par Lilian JURY et Jean-Marc SALZA (validées par le Bureau Plénier du 6 mai dernier) :

- Art 29 : ajouter la proposition suivante : « 5. L'arbitre féminine de Ligue quel que soit l'âge, peut au cours de la saison être titulaire d'une licence joueuse dans le club de son choix. ».

- Art 34 : le nombre de rencontres à diriger pour une arbitre féminine est de 15. »

Il s'agit là de deux propositions qui s'inscrivent dans la politique de féminisation de l'arbitrage.

➔ **Avis du Conseil de Ligue : Favorable à l'unanimité.**

4. Assemblées générales FFF & LFA des 7 et 8 juin 2019 (B. Barbet)

Modifications Règlements de la FFF :

- Article 5 Annexe à la Convention FFF / LFP : DNCG :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Contrôle sur les clubs de D2 Féminine et de D1 Futsal et Mesures en cas d'inobservation :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 56 des RG de la FFF et annexe 5 : indemnités de préformation :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 73 des RG de la FFF : double surclassement :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 89 des RG de la FFF : délai de qualification :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 98 des RG de la FFF et article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire : restrictions applicables aux changements de clubs des jeunes (recrutement des joueurs mineurs) :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 106 des RG de la FFF : joueur venant de l'étranger :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 33 des RG de la FFF : obligations des clubs en matière d'équipes masculines de jeunes et d'équipes féminines :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 136 et 155 des RG de la FFF : mixité :
Avis du CL : défavorable
Proposition de la modification suivante en AF sur la « Mixité des équipes » : suppression de la partie suivante : ~~s'il n'y a pas d'épreuve régionale ni départementale U15 F ou U16F~~ organisée.
- Article 139bis des RG de la FFF : support de la feuille de match :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 200 des RG de la FFF : sanctions administratives :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 2.1 du Règlement Disciplinaire : les agissements répréhensibles :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 1.4 du Barème Disciplinaire : avertissement :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 3.3.3, 4.2 et 4.5 du Règlement Disciplinaire et articles du Barème disciplinaire : avertissement ou exclusion (changement du mot « joueur » par le mot « licencié » :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 13 du Barème Disciplinaire : acte de brutalité (vœu présenté par la LAuRAFoot) :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Annexe 11 : Formation des acteurs du football (articles 2 et 3) :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 5 du Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 1 et 4 du Statut du Football Diversifié :
Avis du CL : Favorable mais contre la proposition annexe selon laquelle le prix de la licence Loisir ne doit pas dépasser 50% du prix de la licence libre.
- Articles 5, 6, 7 et 8 du Règlement du Challenge National Féminin U19 :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Règlement de la Phase d'Accession Nationale au Championnat National Féminin U19 :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Règlement du Trophée des Championnes :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Annexe 10 : La Licence « Club Fédéral » :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

5. Dossiers Juridiques (B. Barbet, M. Coquet).

- Cas d'un joueur du DIOIS F.C. :

Considérant que la Commission Régionale de Discipline a été saisie par la Commission Régionale des Règlements pour mener une enquête suite à la demande de mutation d'un joueur mineur étranger pour le compte du DIOIS F.C. ; que ledit joueur a fourni un extrait d'acte de naissance délivré par les autorités ivoiriennes le déclarant né le 3 février 2003 alors qu'en 2017/2018, il était licencié en Ligue d'Aquitaine et était déclaré comme étant né le 1^{er} janvier 2001 ;

Considérant par ailleurs que ledit joueur a fourni une pièce d'identité le déclarant né le 3 février 2003 ;

Considérant que dans la mesure où rien ne permet de douter de l'authenticité des documents fournis, la Commission Régionale de Discipline sollicite le Conseil de Ligue afin que ce dernier se positionne pour l'une des solutions suivantes :

- régularisation de la situation en le déclarant né le 3 février 2003,
- ou transmission du dossier à la Ligue de Nouvelle Aquitaine ;

➔ **Au vue des pièces fournies par le joueur, le Conseil de Ligue prononce la régularisation de la situation du joueur et estime que la date de naissance qui doit être retenue est celle du 3 février 2003.**

- Validation du nouveau nom du THONON EVIAN F.C. en THONON EVIAN GRAND GENEVE FOOTBALL CLUB :

➔ **Le Conseil valide ce nouveau nom à l'unanimité.**

- Proposition nouveau nom Fusion A.S. MONTREVEL et U.S. MARSONNAS JAYAT BEREZIAT :

Lors de la réunion électronique du Conseil de Ligue en date du 24 mai 2019, la fusion entre les clubs de l'A.S. MONTREVEL et l'U.S. MARSONNAS JAYAT BEREZIAT a été validée mais le nom proposé a été refusé, à savoir F.C. BRESSE TONIC (risque de confusion important car nom proche de celui du Groupement de Jeunes dont font partis les clubs fusionnants).

Les deux clubs proposent donc le nom suivant pour le club issu de la fusion : F.C. PLAINE TONIQUE.

➔ **Le Conseil de Ligue valide le nouveau nom proposé à l'unanimité.**

- Demande d'évocation du District de la Loire concernant la situation de l'ET.S. Futsal Andrézieux Bouthéon relative au Statut de l'Arbitrage :

Au regard des éléments nouveaux présentés, la situation sera directement traitée par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

- **Demande du CROIX DE SAVOIE FOOTBALL ACADEMY - AMBILLY FEMININ de réengager une équipe directement en R1 F la saison prochaine suite à transmission des droits Sportifs au THONON EVIAN GRAND GENEVE FOOTBALL CLUB :**

➔ **Le Conseil de Ligue refuse cette demande à la majorité (1 abstention).** De plus, il convient de préciser que désormais, les demandes officielles du club doivent passer par le THONON EVIAN GRAND GENEVE FOOTBALL CLUB et non plus par le CROIX DE SAVOIE FOOTBALL ACADEMY – AMBILLY FEMININ.

- **Demande d'évocation du FUTSAL C. PICASSO :**

Pris note du courrier du 22 mai 2019 par lequel le Président du FUTSAL C. PICASSO adresse au Président de la LAuRAFoot, une demande d'évocation de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 07 mai 2019 ; qu'il demande à ce que la double rétrogradation de son équipe (de Futsal R1 en District) ne soit pas appliquée et que son équipe soit repêchée en Futsal R2 ;

Considérant qu'au soutien de sa demande, il précise qu'il s'agit d'une sanction règlementaire et non disciplinaire due à leur manque d'expérience en tant que nouveaux dirigeants du club ;

Sur ce,

Considérant que malgré la légitimité des arguments invoqués par le club, la Commission Régionale d'Appel a parfaitement rappelé qu'en ne respectant pas les décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage et les Règlements Généraux de la F.F.F., **durant toute la saison, le club de FUTSAL C. PICASSO a faussé le championnat ;**

Considérant qu'accéder à la demande du club entrainerait une injustice vis-à-vis des clubs ayant respecté les décisions des commissions régionales et les dispositions règlementaires tout au long de la saison 2018/2019 ; qu'une telle décision pourrait exposer la Ligue régionale à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ;

➔ **Par ces motifs, le Conseil de Ligue refuse la demande d'évocation du FUTSAL C. PICASSO, à l'unanimité.**

- **Dossier ET.S. TARENTEISE / U.S. FEILLENS :**

Par une décision du 17 mai 2019, la CFRC a annulé la décision de la Commission Régionale d'Appel ayant confirmé la décision de la CRR de donner la rencontre à rejouer, et a donc donné match perdu par pénalité à l'U.S. FEILLENS.

- **Demande de l'OLYMPIQUE LYONNAIS de créer une section futsal et de faire accéder leur équipe directement en championnat Régional :**

➔ Le Conseil de Ligue est favorable à ce que leur équipe accède directement en Futsal R2 mais pas en Futsal R1 au motif que la présence d'un club professionnel serait moteur pour le développement du futsal régional. En revanche, cette possibilité devra être soumise au vote de l'Assemblée Générale du 29 juin si le club souhaite maintenir cette demande pour la saison 2019/2020.

- **Groupement District du Puy de Dôme :**

Pris connaissance du projet de groupement suivant pour la saison 2019 / 2020 :

Pour le District du Puy de Dôme

506520 – U.S. LES MARTRES DE VEYRE

532169 – C.O. VEYRE MONTON

➔ Catégories U6 à U18

Considérant que le District concerné est favorable à la réalisation de ce groupement ;

Après analyse du projet de groupement présenté par les clubs,

Le Conseil de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes valide la réalisation du projet de Groupement précité.

L'homologation définitive de ce groupement est toutefois subordonnée à la production, avant le 15 juin 2019, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :

- des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
- de la Convention-type dûment complétée et signée,
- du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

6. Questions diverses :

- **Yves BEGON : calendrier sportif saison 2019/2020 :**

Présentation du projet de calendrier sportif saison 2019/2020.

Demande de Roland SEUX d'intégrer les finales départementales et régionales du Festival Foot U13 Pitch dans le calendrier afin de bloquer les dates. Pour le critérium U13, les dates pourront être déterminées plus tard dans la mesure où il n'y aura que 6 dates à trouver.

- Le Conseil de Ligue valide les deux dates et le fait que la commission intégrera les 6 dates du criterium.

Remarque de Jean-Marc SALZA :

On ne peut pas faire jouer une journée U16/U18 le week-end de Pâques. Il faudrait avancer la journée 16 au 22/03 et ainsi de suite pour les journées 17 et 18, de façon à mettre une journée MR le 12/04.

De plus, aujourd'hui, nous avons été en mesure de désigner complètement la dernière journée seniors uniquement car les compétitions jeunes se sont terminées la semaine dernière et que certains districts avaient fini leurs championnats ce qui nous a permis de prendre des arbitres dans ces 2 catégories. Il est donc impossible d'avoir une dernière journée seniors et jeunes le week-end de l'ascension si on veut mettre des arbitres sur toutes les rencontres. Je propose qu'on avance donc la journée des jeunes du 10/05 au 03/05 et que la dernière journée des jeunes soit le 17/05.

Il faudrait aussi marquer MR dans toutes les dates vides des championnats jeunes.

- Le Conseil de Ligue valide la proposition.

Remarque d'Arsène MEYER :

Souhaiterait que le calendrier 2019/2020 soit uniforme pour une même catégorie.

Pour moi, il est impensable qu'après une fusion nous ayons encore deux calendriers dans une même catégorie même si je trouve que l'idée de la journée des derbies peut être intéressante.

- Le Conseil de Ligue souhaite garder la journée des derbies telle qu'elle est prévue.

- **Nicole CONSTANCIAS & Abtisse HARIZA :**

- Point Lauréats Opération MFB 2019 : deux lauréats : le District de l'Ain et le club de l'AS MAZET-CHAMBON en Haute-Loire. La FFF va aussi récompenser tous les participants. Des places vont être envoyées aux Ligues pour les lauréats et participants. Le Conseil de Ligue adresse toutes ses félicitations aux deux lauréats.

- Point R2 F saison 2020/2021 - vote éventuel à bulletin secret (vu ci-avant lors de l'analyse des modifications des RG de la LAuRAFoot).

- Opération LAuRAFoot "Ma Première Licence de Dirigeantes offerte" - Héritage 2019- 2020 : Rappel décision du Conseil de Ligue du 23 novembre dernier.

- **Représentation AG District :**

- D01 le vendredi 21/06 à 19h00 à Port : Bernard BARBET – Bernard ALBAN et Grégory DEPIT.
- D03 le dimanche 16/06 à 09h00 à Lurcy Lévis : Jean-Marc SALZA, Paul MICHALLET, Abtisse HARIZA et Dominique DRESCOT.
- D15 le dimanche 16/06 à 09h00 à Chaudes Aigues : Bernard BARBET – Lilian JURY – Jacques VANTAL.
- D2607 le vendredi 21/06 à 19h00 à Valence : Pierre LONGERE – Serge ZUCHELLO.
- D38 le vendredi 21/06 à 19h00 à St Hilaire du Rosier : Christian MARCE – Dominique DRESCOT.
- D42 le samedi 22/06 à 10h00 à Neulise : Guy POITEVIN.
- D43 le dimanche 16/06 à Bains: Abtisse HARIZA.
- D63 le vendredi 21/06 à Cournon à 19h00 : Paul MICHALLET, Nicole CONSTANCIAS, Guy POITEVIN, Yves BEGON, Philippe AMADUBLE.
- D69 le samedi 15/06 à 09h00 à Sourcieu les Mines : Abtisse HARIZA, Pierre LONGERE, Paul MICHALLET.
- D73 le samedi 22/06 à 15h00 à Moutiers : Bernard BARBET – Christian MARCE.
- D74 le vendredi 21/06 à 19h45 à Margencel : Roland GOURMAND.

- **Patrick BELISSANT : clubs labélisés :**

Ce dernier cite les propositions de la Commission Régionale des Labels, et notamment la liste des clubs labélisés et le retrait du label aux clubs de MDA et du FC2A Cantal Auvergne.

- **Le Conseil de Ligue valide l'ensemble des propositions.**

- **Beach Soccer :**

Les demi-finales de la phase régionale Beach Soccer (qualificatives pour la finale du 23 juin sur le même site) auront lieu à Guilherand-Granges le 15 juin prochain.

- **Bilan Finale Nationale du Festival Foot U13 Pitch (Patrick BELISSANT) :**

Cette saison, 4 clubs représentaient la LAuRAFoot : 1 masculin et 3 féminins.

Chez les garçons, l'ASSE a terminé 7^{ème}.

Chez les filles, l'OL a terminé 1^{er}, l'ASSE 7^{ème} et l'AS ST PRIEST 12^{ème}.

Les membres adressent leurs félicitations aux clubs pour leurs parcours.

Malheureusement, une joueuse de l'OL a été blessée : fracture du tibia péroné avec opération. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

- **Finales nationales jeunes CN U17 et CN U19 à Andrézieux (Thierry DELOLME) :**

Très belle organisation car 250 à 300 entrées sur chaque match.

Il en profite pour remercier les dirigeants de l'ASSE pour le prêt de la Coupe Gambardella Crédit Agricole afin que M. Barbet puisse fêter ce soir le seul titre qu'il n'avait pas encore « gagné » sous sa présidence.

La séance est close à 23h15.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE